



AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

01 septembre 2015

## Conditions de départ de Michel Combes d'Alcatel-Lucent : lettre de l'AMF et réponse de l'entreprise

A la suite du débat suscité par les conditions de départ de Michel Combes d'Alcatel-Lucent, l'Autorité des marchés financiers (AMF) publie la lettre envoyée à l'entreprise le 31 juillet 2015, dans le cadre de ses travaux annuels sur l'application du code AFEP-MEDEF. Alcatel-Lucent a répondu à l'AMF le 31 août 2015. Ces courriers sont disponibles en téléchargement ci-dessous. Par ailleurs, pour information, à la date d'envoi de son courrier, l'AMF n'avait pas encore connaissance de l'indemnité de non concurrence, dont la convention a été publiée sur le site de la société le 3 août 2015.

 Télécharger le contenu

Mots clés

INSTITUTIONNEL

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

09 juin 2022

La Commission Climat  
et finance durable  
(CCFD)



ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

01 juin 2022

Nos missions



PRISE DE PAROLE

RAPPORT ANNUEL

24 mai 2022

Discours de Robert  
Ophèle, Président de  
l'AMF - Présentation  
du rapport annuel  
2021 de l'AMF - 18  
mai 2022



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :  
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris  
Cedex 02